

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 janvier 2020

Salon des entrepreneurs 2020
*Le Médiateur des entreprises présente
ses missions au service des acteurs économiques*

Le Médiateur des entreprises sera une nouvelle fois présent au Salon des entrepreneurs les 5 et 6 février 2020. Cette année l'engagement et le positive impact seront au cœur de l'événement. À cette occasion, Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises animera un atelier : « Relations clients-fournisseurs : comment réagir en cas de conflit et préserver la relation commerciale dans la durée pour développer son business ? ». L'objectif de cette prise de parole : informer entrepreneurs et futurs entrepreneurs des possibilités qu'offre la médiation pour gérer d'éventuels conflits commerciaux.

Où nous trouver :

Niveau 2 – Stand 258
Atelier de Pierre Pelouzet : jeudi 06 février à 12h15

Chaque année, le Salon des entrepreneurs rassemble plus de 60 000 visiteurs. À la recherche de solutions et de conseils pour mener à bien leur projet entrepreneurial, ils peuvent rencontrer les experts présents lors de cet événement. Parmi eux, Pierre Pelouzet présente le cœur de mission du Médiateur des entreprises et les solutions qu'il propose.

Son rôle historique est de résoudre, par la médiation, les différends entre entreprises ou entre entreprises et administrations. Cette méthode permet de réintégrer dialogue et confiance dans la relation, et crée ainsi un climat propice à l'émergence d'une solution co-construite par les deux parties. En 2018, plus de 1300 médiations ont abouti positivement.

Pour Pierre Pelouzet, l'objectif de cet atelier consiste à « *informer les entrepreneurs en devenir, jeunes ou aguerris que des différends peuvent survenir à chaque instant dans la vie de l'entreprise et que la médiation permet de co-construire des solutions avec son partenaire pour sortir rapidement d'un conflit* ».

En 10 ans d'existence, le Médiateur des entreprises a accompagné plus de 20 000 acteurs économiques et a vu son champ d'action s'élargir. Il s'engage aujourd'hui pour la commande publique, les achats responsables, l'affacturage inversé collaboratif, la médiation étendue à tous les différends entre les entreprises et administrations, les obstacles rencontrés par les start-up dans leur implantation immobilière, etc.

A propos du Médiateur des entreprises :

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site www.mediateur-des-entreprises.fr

Contacts presse :

Steve Le Mentec
01 53 17 87 83 – 06 08 49 79 32
steve.le-mentec@finances.gouv.fr

Paulina Ciucka-Laurent
01 53 17 87 97
paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr